

F.O.-DGFIP interpelle la Ministre de la Fonction Publique

Une délégation **F.O.-DGFIP** a été reçue en audience au Ministère de la Fonction Publique le 6 décembre 2016 avec le soutien de la Fédération Générale des Fonctionnaires **FO**.

Cette rencontre avec le conseiller de la Ministre de la Fonction Publique a permis de réitérer la revendication de **F.O.-DGFIP** relative au projet de grille indiciaire des IDIV présenté par le Directeur Général au prétexte de la mise en œuvre de PPCR à la DGFIP.

F.O.-DGFIP, première organisation syndicale des IDIV avec plus de 31% des voix aux dernières élections, avait déjà alerté à plusieurs reprises le Secrétariat Général du Ministère, le Ministre des Finances et la Ministre de la Fonction Publique sur ce sujet.

La délégation a rappelé ses revendications :

- **bornage indiciaire à 1027 brut pour les IDIV en 2020** dans la droite ligne des statuts de 2010 donnant l'équivalence d'indice sommital entre IDIV HC et AFIPA,
- **maintien des perspectives de carrière**, tant en interne qu'en mobilité, des collègues IDIV que tout indice inférieur à 1015 brut supprimerait.

F.O.-DGFIP a insisté sur la forte mobilisation des IDIV lors de grève du 15 novembre, révélatrice d'un malaise profond.

Ce nombre inhabituel de collègues IDIV grévistes traduit bien le sentiment de déclassement au regard des propositions de la Direction Générale. **F.O.-DGFIP** a rappelé que seule la DGFIP était allée jusqu'à réintroduire de la subordination et du cloisonnement là où il y avait auparavant collaboration et qu'aucune autre administration n'a profité de PPCR pour se risquer sur un tel projet.